

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA RENOVATION DES BATIMENTS EXISTANTS POUR L'ENFANCE / PETITE ENFANCE : AP N° 2011-4

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 5/04/2012 s'est réuni à la salle des fêtes d'Escassefort en séance publique, sous la présidence de Gérard GOUZES.

D 2012	E	29	Conseil Communautaire du 12 avril 2012
Nombre de Conseillers			
En exercice 77			
Présents 68 pour les dossiers 2,3 et 11 (n° d'ordre 1, 2 et 3), 64 pour le dossier 1 (n° d'ordre 4), 64 pour les dossiers 4 à 10 et 12 (n° d'ordre 5 à 12), 63 pour les dossiers 13 à 16 (n° d'ordre 13 à 16), 62 pour les dossiers 17 à 29 (n° d'ordre 17 à 28)			
Votants 74 pour les dossiers 2,3 et 11 (n° d'ordre 1, 2 et 3), 74 pour le dossier 1 (n° d'ordre 4), 74 pour les dossiers 4 à 10 et 12 (n° d'ordre 5 à 12), 72 pour les dossiers 13 à 16 (n° d'ordre 13 à 16), 72 pour les dossiers 17 à 29 (n° d'ordre 17 à 28)			

Etaient présents

Agmé : Jean-Claude GENTIL

Birac sur Trec : Victor DA ROS

Castelnau S/Gupie : Marius CANDERLE – Danièle BOULIN

Caumont/Garonne : Pierre IMBERT

Cocumont : Jean-Luc ARMAND (pouvoir de Christian LASSORT à partir du dossier 1) – Christian LABAT

Escassefort : Christian FRAISSINEDE

Fauillet : Jean-Luc VOGLER (pouvoir de Gilbert DUFOURG)

Gaujac : Jean-François THOUMAZEAU

Grateloup St Gayran : Louise VAYSSIÈRES

Lafitte sur Lot : Maryse VULLIAMY

Lagupie : Jean-Max MARTIN

Longueville : Guy FARBOS

Marmande : Sophie BORDERIE – Michel CERUTI (jusqu'au dossier 16) - Charles CILLIERES – Fatima FIGUES – Jean-Paul GONDELLON (pouvoir de Joël HOCQUELET à partir du dossier 1) – Gérard GOUZES – Jean GUERARD – Joël HOCQUELET (pour dossier 2, 3 et 11) – Philippe LABARDIN jusqu'au dossier 12 (pouvoir de Laurence VALAY à partir du dossier 1) – Anne MAHIEU – René QUINTAA (pouvoir de Michel CERUTI à partir du dossier 17) – Alain RYNDZUNSKI – Laurence VALAY (pour dossier 2, 3 et 11) – Nicole VIELLEFOND

Meilhan sur Garonne : Régine POVEDA

Saint Avit : Michel COUZIGOU

Saint Martin Petit : Danièle GOURICHON (sup.)

Saint Sauveur de Meilhan : Francis LABEAU

Samazan : Michel LE BOUSTOULER

Seyches : André CORIOU – Marie-France ORTOLAN

Tonneins : François DAUNIS (pour dossier 2, 3 et 11) – Liliane KULTON (pouvoir de François DAUNIS à partir du dossier 1) - Jean-Pierre MOGA (pouvoir de Liliane BORDES) – Pascal PENE (pouvoir de Hervé CASTAGNA) - Daniel TESSIER

Villeton : Jean GUIRAUD

Beaupuy : Bernard ESCOLL (pouvoir de Pascal LAPERCHÉ)

Calonges : François NERAUD

Caubon S/Sauveur : Albert ALLEGRET

Clairac : Françoise BIZE - Bernard CABANE – Pierre FOURTET

Couthures/Garonne : Michel MOREAU

Fauguerolles : Christian LASSORT (pour dossier 2, 3 et 11)

Fourques/Garonne : Jacques BILIRIT (pouvoir de Philippe CASTANIER)

Gontaud de Nogaret : Danièle ANGOT (pouvoir de Thierry CONSTANS)

Jusix : Michel GUIGNAN

Lagruère : Patricia RICHON

Le Mas d'Agenais : Sylvie BARBE – Francis DUTHIL

Marcellus : Jean-Claude DERC

Mauvezin/Gupie : Daniel BORDENEUVE

Puymiclan : Pierre CAMANI

St Barthélémy d'Agenais : Roland CAROFF

Saint Pardoux du Breuil : Jocelyne LABAT-MANGIN

Sainte Bazeille : Michel VIGNEAU – Christian JADAS - Gilles LAGAÛZERE

Sénéstis : Jacques PIN (sup.)

Taillebourg : Jean-Pierre VACQUE

Varès : Jacky TROUVE

Virazeil : Michel CAZASSUS – Nathalie PINASSEAU

Absents ou excusés : Pascal LAPERCHÉ – Gilbert DUFOURG – Philippe CASTANIER – Thierry CONSTANS – Didier DUTHEIL – Joël HOCQUELET (à partir du dossier 1) – Thierry MARCHAND – Alain RICHARD – Serge MARROCCO – Jacques BRO – Liliane BORDES – Hervé CASTAGNA – François DAUNIS (à partir du dossier 1) – Laurence VALAY (à partir du dossier 1) – Christian LASSORT (à partir du dossier 1) – Philippe LABARDIN (à partir du dossier 13) – Michel CERUTI (à partir du dossier 17)

Pouvoir de : Pascal LAPERCHÉ à Bernard ESCOLL – Christian LASSORT à Jean-Luc ARMAND (à partir du dossier 1) – Gilbert DUFOURG à Jean-Luc VOGLER – Philippe CASTANIER à Jacques BILIRIT – Thierry CONSTANS à Danièle ANGOT – Michel CERUTI à René QUINTAA (à partir du dossier 17) – Joël HOCQUELET à Jean-Paul GONDELLON (à partir du dossier 1) – Laurence VALAY à Philippe LABARDIN (à partir du dossier 1) – Liliane BORDES à Jean-Pierre MOGA – Hervé CASTAGNA à Pascal PENE – François DAUNIS à Liliane KULTON (à partir du dossier 1)

Secrétaire de Séance : Jocelyne LABAT-MANGIN

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA RENOVATION DES
BATIMENTS EXISTANTS POUR L'ENFANCE / PETITE ENFANCE : AP N° 2011-4**

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 Février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

Le montant de l'autorisation de programme et sa répartition en crédits de paiement s'établit comme suit :

Montant initial de l'AP :	2 128 000 €
Montant de la modification de l'AP :	- 71 825 €
Montant global de l'AP :	2 056 175 €

Détail du CP (Crédit de Paiement) :

2011 :	11 615.50 €
2012 :	209 559.50 €
2013 :	565 000.00 €
2014 :	530 000.00 €
2015 :	740 000.00 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

Emplois	
Honoraires de maîtrise d'oeuvre :	0.00 €
Travaux :	2 056 175 €
Acquisitions de mobilier :	0.00 €
Provisions pour aléas et actualisation :	0.00 €
Divers :	0.00 €
	2 056 175 €

Ressources	
Subventions :	0.00 €
FCTVA :	318 337 €
Emprunts :	0 €
Subventions :	114 647 €
Autofinancement :	1 623 191 €
	2 056 175 €

Le Président propose au Conseil de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Décide de voter le montant de l'autorisation de programme et sa répartition en crédits de paiement comme suit :

Montant initial de l'AP :	2 128 000 €
Montant de la modification de l'AP :	- 71 825 €
Montant global de l'AP :	2 056 175 €

Détail du CP (Crédit de Paiement) :

2011 :	11 615.50 €
2012 :	209 559.50 €
2013 :	565 000.00 €
2014 :	530 000.00 €
2015 :	740 000.00 €

Décide que les dépenses seront équilibrées comme suit :

Emplois	
Honoraires de maîtrise d'oeuvre :	0.00 €
Travaux :	2 056 175 €
Acquisitions de mobilier :	0.00 €
Provisions pour aléas et actualisation :	0.00 €
Divers :	0.00 €
	2 056 175 €

Ressources	
Subventions :	0.00 €
FCTVA :	318 337 €
Emprunts :	0 €
Subventions :	114 647 €
Autofinancement :	1 623 191 €
	2 056 175 €

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

<u>Résultat du vote</u>
Votants : 74 Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0

Fait à Marmande, le 12 avril 2012
Acte signé électroniquement
Certificat Fiducio n°7fd97d8e889e85a5978b79c46f913 8d

Le Président,

Gérard GOUZES

Acte
Publication / affichage
Le 18/04/2012
Notification
Le